

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

OBJECTIFS

La préparation du B.T.S. Agricole est une formation supérieure courte qui dure deux ans, donnant une qualification professionnelle de niveau III.

Le BTS Aménagements Paysagers vous donne les moyens de :

- Apprendre à conjuguer la maîtrise de l'ensemble des techniques d'aménagements paysagers du projet à la création et l'entretien
- Acquérir les connaissances approfondies de botanique, d'utilisation de végétaux
- Appréhender les enjeux et les mutations économiques
- Connaître le cadre réglementaire et gérer un budget

L'APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un contrat de travail avec un professionnel agréé, d'une durée de 2 ans.

La période d'essai correspond aux 45 premiers jours consécutifs ou non de formation pratique effectuée par l'apprenti en entreprise.

Un statut ouvrant droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...)

Une formation rémunérée de 25 % à 61 % du SMIC et en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

Age de l'apprenti	Rémunération de l'apprenti		
	Moins de 18 ans	18 à 21 ans	Plus de 21 ans
1 ^{ère} année	25 %	41 %	53 %
2 ^{ème} année	37 %	49 %	61 %

POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux titulaires d'un Baccalauréat STAV, S ou un BAC professionnel, âgés de 16 à 30 ans.

Le candidat doit prendre contact avec nous soit par le biais de la procédure Post-bac* de l'Education nationale (www.admission-postbac.fr), soit en remplissant une fiche de renseignements. Suite à l'envoi des documents au CFAAD, le candidat recevra une invitation aux tests de positionnement (français, reconnaissance des végétaux) et entretien individuel. Un avis lui sera ensuite adressé la semaine suivante.

* Les candidats pourront accéder au site d'information à compter du mois de décembre et formuler leurs vœux de la fin janvier à la mi-mars (en fonction des dates prévues par la procédure).

L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un responsable d'entreprise du paysage, ou d'importantes collectivités locales. Cette entreprise doit pouvoir lui fournir un projet de création paysagère.

FORMATION AU CFA

L'enseignement gratuit est assuré sur le site de Tours-Fondettes agrocampus.

Les cours se déroulent sur 21 semaines par an soit 1430 heures de formation sur les 2 années

L'alternance est de 2 à 3 semaines de formation au CFA / 2 à 3 semaines en entreprise

Les apprentis perçoivent des indemnités kilométriques (domicile-CFA) prises en charge par le Conseil Régional

La restauration et l'hébergement sont possibles sur site (chambre 2 personnes), sinon nous pouvons vous fournir une liste de logeurs extérieurs au CFA.

POURSUITE D'ETUDES

Les titulaires d'un B.T.S.A. Aménagements Paysagers peuvent poursuivre leurs études en:

- en école d'architecture
- Licence professionnelle

DEBOUCHES

De nombreuses perspectives s'offrent aux titulaires du diplôme.

Le Technicien Supérieur option Aménagements Paysagers assure, soit des **fonctions de personnel encadrant**, soit des **fonctions de conducteur de travaux**. Il peut également assurer des **fonctions de technicien supérieur en bureau d'études**.

EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves :
- 50 % en cours de formation (contrôle continu) ;
- 50 % en examen final.

RESULTATS DE L'ETABLISSEMENT

2012 : 89 % (Moyenne nationale : 72.8 %)

2014 : 85 % (Moyenne nationale : 68.9 %)

2016 : 68 %

2013 : 75 % (Moyenne nationale : 72.8%)

2015 : 54 %

ARCHITECTURE PAR MODULES DU B.T.S.A. AMENAGEMENT PAYSAGER

MODULE	MATIERES PRINCIPALES	HORAIRE
M11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel		47 h
DOMAINE COMMUN		
M21 – Organisation économique, sociale et juridique	Economie	74 h
M22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Français, E.S.C., Documentation	138 h
M23 – Langue vivante	Anglais	94 h
M31 – Education physique et sportive	E.P.S.	74 h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun (4 h)		
DOMAINE PROFESSIONNEL		
M41 – Traitement de données	Mathématiques	68 h
M42 – Technologies de l'information et du multimédia	Informatique	40 h
M51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	Histoire des paysages et jardins, biologie, agrologie, réglementation, diagnostic et contexte de site	104 h
M52 – Connaissance et gestion des végétaux	Biologie, agronomie, végétaux, taille, végétalisation, gestion différenciée	254 h
M53 – Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	Topographie, agro-équipement, maçonnerie arrosage...	160 h
M54 – Gestion technico-économique des chantiers	Entreprise, devis, plan	86 h
M55 – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	Conception, chiffrage du projet	106 h
M61 – Semaines alternance	31 semaines par an dont les 5 semaines de congés payés	
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel (123 h)		
M71 – Module d'initiative locale (M.I.L.) - création d'entreprise	Ces enseignements obligatoires sont des compléments de formation à l'initiative de l'établissement	58 h

CFAAD 37

La Plaine - 37230 FONDETTES

Tél. : 02.47.42.17.90 e-mail : cfa.indre-et-loire@educagri.fr

site : www.tours-fondettes.educagri.fr



Tours-Fondettes agrocampus